



ALLIANCE MALHEUREUSE : QUAND UN SYNDICAT DE POLICIER.E.S DICTE SA CONDUITE AU PARQUET

Par un tract distribué au sein du centre de rétention administrative de Cornebarrieu, le syndicat Alliance Police Nationale se félicitait d'avoir obtenu le renvoi d'un retenu étranger en comparution immédiate suite à son intervention auprès du parquet de Toulouse.

Le jeune homme avait fait l'objet d'un rappel à la loi à l'issue d'un placement en garde-à-vue pour des faits de violences commises au sein du centre de rétention à l'encontre de policiers.

Mécontent du choix du parquet, le syndicat de policier.e.s lui manifestait son « effarement ».

Contre toute attente, la garde-à-vue de l'intéressé était reprise afin qu'il soit finalement présenté devant le Tribunal correctionnel de Toulouse, lequel le condamnera à une peine de 6 mois d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt.

Le Syndicat des Avocats de France s'étonne de ce que la politique pénale du parquet évolue au gré des revendications répressives portées par un syndicat de policier.e.s et s'indigne d'un tel procédé.

Alors que des chantiers de transformation de la justice s'apprêtent à consacrer le principe d'une justice à deux vitesses, de plus en plus inaccessible pour les plus démunis.e.s, il est indispensable de rappeler que l'indépendance de la justice est la clé d'une justice impartiale pour toutes et tous.

Contact : Sonia PLAZOLLES – Présidente de la section SAF Toulouse